



Sommaire

- Edito par P. Boudet..... p.1
- Budget primitif
 - Intervention générale
J. Robin..... p.2
 - Mission III pour une formation de qualité
T. Leneveu..... p.3
 - Aménagement du Territoire-Environnement
O. Dehaese..... p.3-4
 - Développement économique et recherche
O. Dehaese..... p.4
- Pour une Formation de qualité tout au long de la vie
Pour une Amélioration des conditions de vie et de réussite dans les Lycées
O. Le Pichon..... p.4-5
- Energie marines en Bretagne
G. Jourden..... p.5-6
- Services aux personnes En Bretagne
J.E. Coatrieux..... p.6-7
- Contrat de filières de l'industrie agroalimentaire
G. Jourden..... p.7-8
- Adapter la pêche et l'aquaculture aux enjeux du XXI^e siècle
O. Dehaese..... p.8
- Offre de soins hospitaliers en Bretagne
A.Gaultier-Lefeuve..... p.8-9
- Stratégie régionale des ports de commerce bretons
P. Boudet..... p.9-10
- Transfert des voix navigables
J.E. Coatrieux..... P.10-11

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la publication :
Christian PELTAIS
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992
Bimensuel - 0,15€



EDITO
Patrice Boudet
Responsable
du Groupe
C.G.T.

Spécial séance du 4 janvier 2010

Après la décision du Tribunal Administratif de Rennes d'annuler la composition du collège II du C.E.S.R., le Préfet de Région a désigné de nouveaux représentants (voir Rapid Info N° 372). La délégation C.G.T. s'est renforcée d'un siège supplémentaire avec l'arrivée d'Olivier Dehaese (membre de la commission exécutive de l'Union Départementale d'Ille et Vilaine). Solidaires fait son entrée avec deux sièges (F.O., moins deux et C.F.T.C., mois un, dix membres C.G.T. sur trente deux au total du collège II).

Une réunion plénière du C.E.S.R. s'est tenue le 4 janvier avec en point d'orgue le budget primitif 2010 de la Région.

Ainsi, le patronat n'a pas hésité à fustiger les collectivités locales qui, au nom de « la regrettable clause générale de compétences » ont « une propension à vouloir se saisir de tous les sujets qui desservent l'intérêt général ». C'est vrai que lorsque la Région intervient dans le domaine de l'emploi (formation, chèques bourses et autres dispositifs...) il n'y va pas de l'intérêt général !

Les représentants des entreprises ont la mémoire courte alors qu'en 2009, en plein cœur de la crise du système capitaliste, ils n'hésitaient pas à frapper aux portes des collectivités pour demander des subventions sans contrepartie... Dans une autre intervention, tout aussi politique, ils ont encensé la suppression de la taxe professionnelle, dégradant la compétitivité de l'industrie tout en cherchant à minimiser « l'économie résiduelle très faible, voire nulle » de cette disposition.

La proximité des élections régionales en mars donnait donc un caractère particulier à cette séance. Pour certains, les dépenses de fonctionnement (frais de personnel, subventions aux formations...) seraient démesurées et mal contrôlées au regard des recettes

et surtout de leur niveau qui risque de décroître avec la suppression de la taxe professionnelle.

La C.G.T., quant à elle, a reposé les questions de fond (fiscalité, fonds régional pour l'emploi, sécurité sociale professionnelle...) seules aptes à donner des perspectives de développement. Elle a également fait remarquer que, malgré les difficultés, le budget régional reste dynamique dans la continuité des années passées.

Le 11 janvier, le Préfet de Région est venu au Bureau du C.E.S.R., pour faire part de ses chantiers pour l'année 2010. Il a fait l'éloge de la R.G.P.P. et de sa mise en œuvre, donné un état sur l'avancement législatif du dossier sur la réforme territoriale, annoncé les « chantiers phares » pour l'année à venir, ce qui démontre une réelle reprise en main par l'Etat de toutes les questions régionales. Visiblement, la reconcentration des pouvoirs des Préfets en Région (résultante de la R.G.P.P.) avec une force de recentralisation, commence à donner une sorte de contre-pouvoir aux collectivités territoriales. D'ailleurs, un des huit chantiers identifiés tourne autour de la « communication de l'Etat en Région ». Les autres portent sur : l'agriculture, la pêche, les pôles de compétitivité, la formation et l'emploi des jeunes, les coûts de transport et du fret ferroviaire, la reconquête de la qualité de l'eau et le défi énergétique en Bretagne.

Après ces annonces, la C.G.T. a demandé quelle place le Préfet entendait donner au dialogue social territorial et notamment aux organisations syndicales ? C'était à l'évidence une question qui ne s'était pas posée et il nous a renvoyés vers le C.E.S.R. Ce n'est pas satisfaisant. La place prise par la C.G.T. dans la préparation des Etats Généraux de l'Industrie en portant de multiples propositions, ne peut être ignorée.

Ainsi, le 20 janvier, à Pontivy, lors de la restitution régionale des Etats Généraux de l'Industrie, la forte délégation C.G.T. a déjà fait entendre que l'avenir ne se fera pas sans nous. C'est toute la démarche portée au travers de la pétition régionale et de toutes les initiatives et actions qui s'inscrivent dans un parcours de mobilisation pour gagner. Elles s'inscrivent également dans la prochaine action européenne du 24 mars sur le thème du plein emploi de qualité.

BUDGET PRIMITIF

Intervention générale



Intervention de Joëlle ROBIN

En même temps que nous sommes amenés à donner un avis sur le budget primitif, une nouvelle décennie vient de débiter, sous de bien mauvais auspices. En effet, aucun indicateur ne permet d'envisager un avenir positif. Rien de réjouissant ne se profile à l'horizon hormis les bénéfices toujours plus gros de certains titres boursiers ! Mais cela pour une poignée ! Même le sommet de Copenhague a montré ses limites.

Dix années déjà dans ce troisième millénaire. A quoi avons-nous assisté pendant ces dix dernières années ? Au renforcement de la contradiction entre les intérêts des capitalistes et ceux des salariés, des demandeurs d'emploi, des retraités. Les revenus des uns explosent pendant que les salaires et les ressources des autres baissent de jour en jour.

Que pouvons-nous constater d'autre ? La confirmation que le système ultralibéral est incapable de répondre aux besoins fondamentaux des hommes ! Pourquoi tant de pauvreté alors que la planète regorge de richesses ? Une paupérisation galopante de la population qui s'accompagne de l'enrichissement d'une infime minorité.



Que nous a apporté la crise ? Que va-t-elle encore accroître ? Elle ne laisse, sur son passage, qu'un lot de précarité, de chômage, de suicides, de baisse des salaires et des retraites, de dégradation de l'accès au logement et à la santé. La liste est longue. Les chiffres font peur. Et ce n'est pas le grand emprunt de l'Etat qui

va améliorer la situation. La CGT veut exprimer ici ses critiques vis à vis de ce nouvel emprunt qui va venir grossir l'endettement supplémentaire du pays alors que les cadeaux fiscaux aux plus riches se cumulent.

La Bretagne est très touchée. C'est dans ce contexte vraiment morose que le Conseil régional nous présente son budget 2010. Un budget avec de faibles perspectives d'évolution. Un budget amputé par l'Etat qui ne compense pas à la hauteur voulue les pertes de recettes de la collectivité liées aux réformes fiscales (TP, etc). Un Etat qui impose de nouvelles dépenses, notamment à travers la prise en charge de nouveaux personnels sans les financements suffisants.

Un exercice difficile que ce budget pour la Région, qui a toutefois le

souci de maîtriser ses équilibres sans pour autant augmenter la pression fiscale qui pèse sur les ménages. Chacun sait que cette situation ne saurait perdurer pour les prochains exercices sans une réforme en profondeur de la fiscalité.

Si la Bretagne a fait preuve de dynamisme jusque dans les années 2006 - 2007, montrant son fort potentiel et ses savoir-faire, la situation s'est aujourd'hui complètement inversée. Elle s'est aggravée en partie du fait de la dépendance de notre région aux trois filières que sont les industries : électronique, agroalimentaire et automobile, fortement touchées désormais. Nous observons que les emplois précaires et/ou peu qualifiés se sont développés au détriment d'emplois industriels plus qualifiés, que les services publics sont tous remis en question et ne remplissent plus leur fonction de solidarité et d'aménagement du territoire.

Dans ce contexte, la CGT avance des propositions qu'il est possible de mettre en oeuvre rapidement au plan régional :

- La création d'une filière des énergies marines dans la région en vue de produire de l'électricité.
- Le lancement d'une filière de déconstruction des navires en fin de vie.
- Le développement de la région à travers des pôles spécifiques aux PME et un plan cohérent en faveur du développement durable.



La CGT revendique la création d'un fonds régional mutualisé pour l'emploi ainsi que l'expérimentation de la sécurité sociale professionnelle. En outre, elle propose un plan de promotion et de développement des capacités humaines dans les territoires, plan qui réponde aux besoins des salariés, développe les qualifications et prépare les départs en retraite.

Elle avance aussi d'autres propositions sur un plan plus global :

- En matière de fiscalité ; outre la transformation de la taxe professionnelle, une réforme fondamentale s'impose, plus juste, plus efficace qui supprime les niches, les exonérations, les boucliers de toute sorte et ce pour un meilleur usage des deniers publics.
- La création d'un pôle financier public permettant de promouvoir de vraies politiques publiques favorisant les solidarités entre générations et assurant le développement des territoires.
- La CGT propose enfin un nouveau statut du travailleur salarié qui s'appuie sur la transformation des rapports entre les salariés et leur travail, leur statut et leur employeur.

Une bonne gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales ferait converger l'intérêt et les besoins des salariés avec un développement de l'emploi dans les territoires. Cela permettrait aussi d'expérimenter notre proposition de sécurité sociale professionnelle, au travers, notamment de la formation professionnelle continue. Et en replaçant la responsabilité sociale des entreprises, on éviterait que celles-ci utilisent les territoires comme des aéroports (on se pose, on prend les fonds et on repart).

Pour conclure, et malgré son abstention sur quelques bordereaux, la CGT votera l'avis du CESR.

Mission III Pour une formation de qualité



Intervention de Thierry LENEVEU

La CGT constate que le budget de la mission 3 pour 2010 est en progression de 4%, par rapport à celui de 2009. Elle souligne la constance de l'effort du Conseil Régional en matière de formation professionnelle continue, surtout en période de crise économique comme celle que nous avons connue en 2009 et qui risque de se poursuivre sur 2010, avec toutes les conséquences en terme d'emploi, pour des milliers de salariés.

Jusqu'en 2006/2007, la Bretagne figurait au rang des régions françaises comme l'une des plus dynamiques en termes de créations d'emplois. La situation s'est rapidement inversée et la région est vue aujourd'hui comme l'une des plus touchées par la crise ce qui devrait entraîner dans l'année 2010 une forte aggravation du chômage.

C'est pourquoi, nous considérons que la région a un rôle essentiel dans l'accompagnement vers l'emploi ou le nouvel emploi, par une politique de formation et d'insertion forte, dynamique et audacieuse.

2009 a vu la création du Service Public Régional de Formation, qui verra vraiment le jour au 2ème semestre de 2010 et dont nous attendons qu'il remplisse son rôle économique et social. Aussi aurions-nous préféré une politique plus publique quant à son organisation et son fonctionnement. En cela, nous avons été réservés en juin 2009, sur la création du Service Public Régional de Formation qui, selon nous, n'allait pas assez loin dans sa démarche, notamment en retenant la procédure des marchés publics plutôt qu'une régie de délégation de service public.

Ainsi, nous souhaitons rappeler quelques fondamentaux auxquels la CGT est très attachée.

Le maintien d'un service public de formation professionnelle fort, capable d'accompagner les salariés dans leurs attentes, notamment par une approche de promotion sociale et d'accompagnement les mutations économiques, sans pour autant se laisser mener par la simple corrélation de l'offre et de la demande. En ce sens, on ne peut considérer la formation professionnelle des demandeurs d'emploi comme un produit ou service ordinaire laissé aux lois du marché et de la concurrence. C'est pourquoi nous considérons comme scandaleux l'acharnement du gouvernement à vouloir détruire un outil de service public de la formation professionnelle continue, l'AFPA, riche de plus de 60 ans d'expérience dans l'accompagnement social des grandes mutations économiques et industrielles qu'a connues notre pays depuis la création de cette association. Nous attendons de la région qu'elle assume pleinement ses responsabilités envers cet organisme.

La formation doit être un droit accessible à toutes et à tous, attaché à la personne, et garanti collectivement. Elle est au cœur de l'émancipation de notre société. Ce droit doit être organisé et financé par l'état et les régions.

La formation continue doit permettre à un salarié dont la formation initiale a été interrompue, de reprendre ses études, afin d'acquérir une qualification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles, qui soit reconnue par les conventions collectives et inscrites dans les grilles de classification. Quels que soient les termes employés : "sécurité sociale professionnelle", « sécurisation des parcours professionnels », « formation tout au long de la vie » nous retrouvons une constante qui est le rôle protecteur pour le salarié et sécurisant pour l'employeur, de la certification des compétences professionnelles par un diplôme ou un titre.

La formation professionnelle continue prend alors tout son sens, elle devient un des maillons fondamentaux d'une politique territoriale forte et pérenne.

Cette période, de turbulences et de mutations économiques, est propice pour engager des plans de formation au regard des besoins de compétences nouvelles pour les emplois de demain.

Nous constatons cependant que l'investissement des organismes de formation dans l'ingénierie et ce que l'on pourrait appeler les services Recherche et Développement, est de plus en plus faible, et cela nous inquiète. Nous souhaitons que le Conseil Régional dans le cadre du budget 314, s'interroge sur ce déclin de l'ingénierie, et engage les actions nécessaires pour redynamiser l'effort de recherche et d'innovation en matière de formation professionnelle continue.



En conclusion, la CGT sera très attentive en 2010, au suivi de la politique de formation professionnelle continue du Conseil Régional, qu'elle considère comme un élément majeur de la politique territoriale de la région.

Aménagement du Territoire Environnement



Intervention de Olivier DEHAESE

Programme 101 : alors que les pays sont l'objet d'une remise en cause dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, la CGT tient à affirmer le rôle de ceux-ci pour un aménagement équilibré et solidaire des territoires. Conçus à leur origine comme des laboratoires de projets de vie en territoire, dès lors que les conditions de réflexion, de débats, et d'élaborations collectives et démocratiques sont réunies, les pays constituent des lieux pertinents pour la construction de cohérences territoriales. Ils ont permis les prémices d'un dialogue social territorial.

Leur suppression remettrait en cause tout ce travail réalisé, la conception même de la démocratie participative qui les caractérise.

Programme de modernisation des itinéraires bretons : depuis de nombreuses années, la RN 164 a fait l'objet de beaucoup d'intervention au sein de cette assemblée. A l'aune où certains préconisent un réexamen de la mise totale à 2X2 voies de la RN 164 dans le cadre des priorités du développement durable, la CGT tient à affirmer sa volonté de voir la modernisation de la RN 164 menée à son terme. En effet Cet axe constitue un élément essentiel pour un aménagement équilibré du centre Bretagne. De plus la mise aux normes autoroutière de cet axe pourrait constituer une réponse pour désengorger la circulation routière sur la RN 12 aux abords de SAINT BRIEUC notamment et sur la RN 165.



Développement économique et recherche



Intervention de
**Olivier
DEHAESE**

En commission, la CGT s'est abstenue sur 2 bordereaux : le programme 232 et le programme 241.

Sur le programme 232 (Pérenniser et adapter le secteur agricole et soutenir la filière agroalimentaire), une partie du débat a porté sur les restructurations et les schémas d'organisation du monde agricole et de la filière agroalimentaire. Ce secteur extrêmement important pour le développement de l'économie régionale et de l'emploi doit bien évidemment être soutenu. Pour autant, ce soutien ne saurait



se résumer à encourager une recherche effrénée de compétitivité, dont la réduction du coût du travail, en particulier par des délocalisations, serait le seul indicateur de succès. Le soutien de la Région pour développer les modes de production agrobiologiques et ses actions autour des modes et de la logistique de distribution des produits comme les

magasins collectifs ou les AMAP n'apparaît pas suffisamment dans l'avis.

Sur le programme 241 (Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture et améliorer la sécurité maritime), nous regrettons que les observations du rapport présenté en Commission ne se soit concentrées que sur un commentaire des évolutions budgétaires alors même que les propositions du Président du Conseil Régional sont bien plus complètes. Même s'il n'y a pas de mesures nouvelles proposées, il est regrettable qu'aucune observation ne précise comment les mesures existantes et reconduites s'adaptent aux évolutions en cours telles que celles relevant de la démarche du Grenelle de la Mer.

Enfin sur le programme 214 (Soutenir les Pôles de Compétitivité), dans l'avis il est souligné qu'un indicateur manque pour juger de l'efficacité des Pôles : il s'agit d'un indicateur sur l'emploi. Une évaluation du rôle des Pôles de Compétitivité dans le maintien et la création d'emplois est en effet indispensable au vu de leurs missions.

Au-delà de la seule mise en place d'un indicateur, la CGT a toujours défendu l'idée que les Pôles de Compétitivité devaient se transformer en véritables pôles de développement économiques territoriaux où chacun des acteurs (employeurs de grands groupes ou PME, organisations syndicales et chercheurs du monde académique comme privé) trouverait sa place dans un objectif de création d'emplois et d'activités économiques au service de toute la population du territoire.

Ce sont en effet 15 millions d'euros qui sont engagés par la Région pour 2010 sans compter les autres sources de financement public.

Mission III « pour une formation de qualité tout au long de la vie permettant l'égalité des chances » **Mission IV « pour une amélioration des conditions de vie et de réussite dans les lycées ».**



Intervention de
**Olivier
Le Pichon**

Concernant la formation initiale, il s'agit, pour la Cgt, de faire le bilan d'une stratégie confrontée à la fois aux effets de la crise économique et aux conséquences des réformes successives du système éducatif.

Il s'agit aussi de proposer des pistes afin de se situer dans ce que le Conseil Régional appelle une « intelligence stratégique ».

Dans l'introduction générale sur la mission IV, « pour une amélioration des conditions de vie et de réussite dans les lycées », une analyse de la situation est faite. Concernant les effets de la réforme de l'enseignement professionnel, la Cgt partage, globalement les constats.

En son temps, et avec des mobilisations particulièrement fortes en Bretagne où la Cgt, première organisation syndicale dans l'enseignement professionnel public, a pris toute sa part, nous avons pointé, au-delà des réductions d'emplois, les effets que provoquerait cette réforme pour le droit à l'éducation. Nous avons d'ailleurs alerté sur le fait que ces réformes entraîneraient une augmentation du nombre de sorties du système éducatif sans qualification.

Nous avons proposé à l'époque, que le Conseil Régional s'engage dans une campagne de promotion de l'enseignement professionnel public. C'était, à notre sens une orientation qui procédait de « l'intelligence stratégique ». Notre proposition n'a pas été retenue.

Dans le même temps, malgré nos alertes, le Conseil Régional a continué une politique de promotion de l'apprentissage excessive.

Cette option stratégique assumée par la majorité régionale a rencontré à la fois la crise économique et les réformes du système éducatif.

Le nombre d'apprentis est passé de 15 000 en 2004 à 18 500 en 2009. Cette augmentation est due pour l'essentiel à la progression du nombre d'apprentis de niveau III.



Mais un autre élément interroge fortement la stratégie régionale. Il y a une augmentation, et non une diminution, du nombre de jeunes sortant du dispositif sans aucune

qualification. Ces jeunes relèvent pour l'essentiel des niveaux V et IV qui n'ont pas trouvé d'entreprise pour les accueillir. Le document mentionne d'ailleurs des chiffres peu précis. Dans l'introduction générale, il est fait état de 1 500 jeunes sans solution et plus loin de 2 000 jeunes sans solution.

Pour ces jeunes, l'avenir est bien sombre car après avoir connu l'exclusion scolaire, ils risquent bien de connaître l'exclusion de l'emploi. Nous le redisons à l'occasion de l'examen de ce budget primitif : il est temps de réorienter stratégiquement la politique régionale de formation. La Cgt propose, une nouvelle fois, que la Région s'engage dans un plan de promotion de l'enseignement professionnel public.

Les régions ne sont certes pas responsables des réformes du système éducatif qui, loin de concourir à l'égalité du droit à la formation, creusent les écarts sociaux. Les Régions ne sont pas responsables de la crise économique, mais leurs politiques peuvent mener à alourdir encore la baraque.

Nous signalons d'ailleurs que la position du Conseil Régional concernant la réforme du lycée est inquiétante. Pour la Cgt, ce qui guide la réforme du lycée fait partie d'un tout cohérent, dont la réforme de l'enseignement professionnel est un des éléments. L'objectif est de réduire l'emploi public et de transformer le système éducatif non pas vers une discutable « égalité des chances », mais vers un système encore plus inégalitaire où l'égalité du droit à la formation pour tous est remise en cause.

Promouvoir de manière excessive l'apprentissage, comme en Bretagne, c'est à notre sens contribuer à accélérer les processus d'exclusion pour les jeunes relevant des niveaux V et IV. C'est aussi participer

d'un système de mise en concurrence des dispositifs, qui pénalise fortement l'enseignement public.

De la même manière, la loi n'oblige en rien à verser aux établissements privés l'équivalent des dotations complémentaires versées aux établissements publics. Répondre à la demande de l'enseignement privé de compenser des écarts de dotations au titre de l'égalité est un choix stratégique que nous n'approuvons pas.

Pour ces raisons, nous nous sommes abstenus sur les parties concernant la formation initiale.

Communication du Président de Région concernant les énergies marines en Bretagne



Intervention de Guy JOURDEN

Depuis quelques années la question de l'exploitation des énergies marines en Bretagne est posée par de nombreux acteurs économiques et sociaux. Elle fait l'objet de contributions de la Région dans toutes ses composantes.



La section mer de notre CESR, par son étude « Des énergies marines en Bretagne : à nous de jouer ! » a fortement contribué à l'émergence récente d'initiatives et de décisions autour des 3 défis que notre région pourrait relever :

- Exploiter les énergies marines pour relever le défi énergétique en matière d'énergies renouvelables (23 % en 2020)
- Définir une stratégie de déploiement industriel s'appuyant sur la mise en place et l'accompagnement d'une nouvelle filière industrielle
- Créer un groupement de recherche et d'exploitation d'envergure internationale et faire de la Bretagne une référence en la matière.

Cette étude est devenue une référence pour de nombreux intervenants du domaine et les décideurs, même au-delà de nos frontières.

Par ailleurs, les 2 excellents rapports d'étape qui nous sont soumis aujourd'hui en font non seulement état, mais en utilisent des extraits et reprennent une partie de ses préconisations.

Cela met encore plus en évidence l'absence d'évocation de cette étude de la deuxième Assemblée Régionale dans la communication de 7 pages du Président du Conseil Régional.

Difficile de comprendre cet ostracisme quand l'un des enjeux fondamentaux du développement des énergies marines en Bretagne est celui de l'appropriation collective de cette nouvelle activité.

En effet seule cette appropriation collective par la population et les acteurs économiques et sociaux est à même d'enclencher une dynamique territoriale de création de richesses, de création d'emplois de qualité, de diversification de notre économie régionale vers un domaine d'avenir.

Le groupe CGT partage largement le contenu des 2 rapports d'étape et se félicite des multiples annonces institutionnelles qui confortent la Bretagne comme Région pilote en matière de développement des énergies marines renouvelables.

Le choix de l'implantation à Brest Ifremer de la plateforme technologique « Energies Marines » pourrait permettre la constitution à terme d'un Institut National des Energies Marines (INEM) équivalent à l'INES de Chambéry sur l'énergie solaire.

Cela suppose bien sûr un engagement financier bien plus important de la Région et des Départements.

Pour conforter cette plateforme, il nous paraît important de développer à proximité, des sites d'essai, des démonstrateurs et des fermes pilotes en liaison avec les projets labellisés par le pôle mer Bretagne.

Un site d'essai et de démonstrateurs d'éoliennes offshore flottantes qui nécessitent des fonds de plus de 50 mètres, pourrait ainsi être mis en



place au large de l'Aber-Ildut-Portsall dans une zone abritée des vagues par l'archipel de Molène et remplissant les conditions représentatives de l'exploitation industrielle.

Quant à l'énergie des courants il est surprenant que l'exploitation du Fromveur pour l'alimentation d'Ouessant et de Molène par une ferme hydrolienne pilote n'ait jamais été envisagée par

des opérateurs comme EDF.

Nous n'osons pas croire à l'ignorance de ce potentiel qui serait similaire à celle de l'éolien terrestre il y a une trentaine d'années !!

La CGT prend acte de la volonté affichée d'enfin stabiliser les 43 hectares du Polder de Brest. Nous regrettons le retard pris dans les études opérationnelles alors que des fonds régionaux étaient disponibles en 2008.

Cette situation résulte en partie du manque de volonté manifeste de certains acteurs locaux pour le développement d'une filière de déconstruction des navires civils et militaires.

Enfin la question de la production, du transport de l'énergie et de son stockage particulièrement à la pointe de la Bretagne reste pour la CGT une question vitale surtout pour le développement de l'industrie et de nouvelles filières maritimes comme celles des énergies marines ou de la déconstruction des navires.

Il faut donc envisager dès à présent un développement et un renforcement des réseaux de transport d'électricité permettant la création de points de raccordement pour les parcs de production d'énergie électrique en mer.

La recherche en matière de stockage d'électricité doit être fortement encouragée.

Dans l'attente d'une production conséquente d'électricité à partir des différentes sources d'énergies renouvelables et d'une meilleure maîtrise de la consommation, il nous paraît opportun et urgent d'engager un grand débat public sur l'énergie en Bretagne.

Ce débat est par ailleurs préconisé dans le récent rapport du CESR où il est également indiqué que la Bretagne ne saurait se passer d'une Unité de production permettant d'éviter pour les 10 prochaines années une rupture de l'approvisionnement et sécurisant le développement industriel.

Le Groupe CGT partage les observations du CESR sur la communication du Président du Conseil Régional.

FILIERE SERVICES AUX PERSONNES EN BRETAGNE : Diagnostic et propositions de préconisations



Intervention de Jean-Edmond COATRIEUX

S'il existe une filière qui se situe au cœur des enjeux de société, c'est bien celle des services à la personne. Malheureusement, en privilégiant l'approche économique, l'étude qui nous est soumise, occulte tous les enjeux sociaux dont dépend un développement qualitatif de cette filière.

En effet une des questions majeure qu'il faut se poser quand on aborde les services à la personne, c'est qui va payer et avec quoi ?

Pour une bonne appropriation des enjeux, il eut été nécessaire de dissocier les besoins, distinguer ce qui relève de ce qu'une personne ne veut plus faire et de ce qui relève de ce qu'elle ne peut plus faire. Ce sont deux besoins différents qui peuvent impliquer des réponses différentes. De ce point de vue, les pouvoirs publics doivent se poser la question du financement de l'aide et du soin à la personne. Cela relève de leurs responsabilités. La CGT est favorable à un service public de l'aide et du soin à la personne, la définition d'un secteur de l'aide et du soin à la personne, sous maîtrise et financement public.

Il faudrait aussi réfléchir à la structuration de l'offre et de la demande. Cela veut dire que l'on doit satisfaire les besoins individuels mais aussi mettre en place des garanties collectives communes pour tous les salariés des SAP. Pourquoi pas une convention collective unique pour l'ensemble de ces salariés ? À condition, bien entendu, qu'elle soit de haut niveau, avec un socle de droits individuels garantis collectivement, un statut du travail salarié. **Pour la CGT, trois raisons essentielles motivent une autre approche que celle qui a été privilégiée par le groupe de travail.**



La première, c'est qu'il s'agit d'un secteur, par excellence, touché par la précarité. Selon un rapport du *Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale* (CERC) datant de 2008, 1/3 des salariés de ce secteur vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Et 88 % sont employés de gré à gré, ce qui signifie qu'ils n'ont pas accès à la médecine du

travail, qu'ils n'ont pas de représentation syndicale et, plus généralement, qu'ils pâtissent de tous les inconvénients propres à la catégorie des salariés isolés.

La deuxième raison, c'est que les Services à la Personne sont en pleine extension. Aujourd'hui, ce sont 2 millions de personnes qui travaillent dans ce secteur. La loi Borloo de juillet 2005, en faveur du développement des Services à la Personne, y est pour quelque chose. Elle a fortement contribué à reconfigurer le secteur en attisant l'appétit du secteur privé. Cela a eu pour conséquence de faire exploser l'offre mais surtout d'introduire une logique marchande là où, par le passé, majoritairement le secteur médico-social et l'aide sociale intervenaient.

Prétextant de lutter contre le chômage, cette loi a créé de toutes pièces, un secteur qui entretient la confusion entre l'aide, le soin à la personne et le service à la personne. Non seulement l'objectif avancé par le gouvernement, en termes d'emploi, n'a pas été atteint mais le budget alloué à la santé, à l'aide sociale et notamment au monde associatif s'est réduit comme peau de chagrin depuis l'entrée en vigueur de la loi. Aujourd'hui, on supprime des structures et des centaines d'emplois, dans ce secteur, faute de financements publics suffisants. L'État et ses administrations se sont littéralement désengagés de leurs responsabilités dans ce domaine.

Troisième raison enfin, ce secteur a partie liée avec un enjeu de société. Ici est posée avec force la part de richesse que la société consacre à la solidarité, au système de protection sociale, à la réponse aux besoins des plus fragiles (personnes âgées, souffrant d'un handicap, d'une maladie, travail féminin...) et au travail, à la reconnaissance des salariés du secteur.

Enfin, la CGT souhaite attirer votre attention sur la transposition imminente de la Directive européenne sur les Services (dite Directive Bolkestein). Comme vous le savez, cette Directive, adoptée en 2006, doit être transposée en droit français avant fin 2009. Éminemment complexe, cette transcription de la réglementation européenne risque d'entraîner des conséquences encore difficiles à évaluer, notamment dans le champ de la petite enfance.

La question qui se pose est de savoir si le secteur de la petite enfance doit être considéré comme un service d'intérêt général et d'utilité sociale, ou bien s'il s'agit d'un service comme un autre, devant dépendre uniquement des lois du marché intérieur des services.

Le réseau des acteurs de l'accueil de la petite enfance, considère qu'il est indispensable que le secteur de la petite enfance reste exclu de cette Directive « services » car ce secteur est un service d'intérêt général et d'utilité sociale, et qu'il reste soumis, au nom des familles et des enfants, à un cadre de protection, imposant des contraintes légitimes et légales.

A défaut de cette exclusion, les cadres réglementaires risquent, à terme, d'être remis en cause, et, ce secteur, au nom du libre fonctionnement du marché intérieur, ne pourrait plus assumer sa mission d'éducation, de lutte contre les exclusions... résultat qui irait à l'encontre de l'intérêt général. Pour en savoir plus je vous invite à vous rendre sur le site « pasdebebesalaconsigne.com »

Bien sur il ne s'agit pas ici de nier les efforts effectués depuis plusieurs années, en Bretagne sur la professionnalisation des services d'aides à la personne, ainsi que sur la structuration des services.

Mais force est de constater qu'en matière de services d'aide à la personne nous sommes à la croisée des chemins. Les réponses vont dépendre des orientations politiques à venir tant en ce qui concerne la politique de santé, que le devenir des services publics, les conséquences de la réforme territoriale, que des négociations à venir sur l'épineux dossier des retraites pour lequel la CGT n'entend pas accepter de nouveaux sacrifices pour les salariés.

De toute évidence, les éléments portés à notre connaissance ne plaident pas en faveur d'une structuration de cette filière, mais plutôt pour une déstructuration de la filière où la précarité et le petit boulot est la règle.

Contrat de filières de l'industrie agroalimentaire



Intervention de Guy Jourden

Le groupe CGT tient tout d'abord à souligner le peu de place accordé à la dimension sociale dans l'avis du CESR.

Pourtant l'article 2 du contrat de filière rappelle l'importance du secteur tant au niveau du nombre d'emplois (1/3 des effectifs salariés de l'industrie bretonne) que de sa répartition sur tout le territoire régional et notamment en zone rurale.

Il souligne aussi la forte proportion d'ouvriers qualifiés ou non (77 %) et la faiblesse du taux d'encadrement (17 %) contre 26 % dans les autres secteurs de l'industrie. Enfin il indique que les femmes qui représentent 43 % des salariés sont surexploitées dans les postes non qualifiés.

De plus, compte tenu des contraintes physiques potentiellement génératrices de TMS et du nombre important d'accidents du travail ce sont principalement des salariés d'âge intermédiaire (30-45 ans) qui occupent ces emplois.



Les plus de cinquante ans sont usés et les jeunes ne sont pas attirés par ces métiers pénibles où, de plus, les salaires sont souvent bas.

Pour la CGT, conformément à son article 10 portant sur la négociation et les contrats de filière, la Charte pour la Qualité de l'emploi doit s'appliquer d'urgence dans ce secteur afin de mieux prendre en compte les hommes et les femmes qui font l'activité des entreprises, en considérant que leur développement personnel, leur reconnaissance et leur bien être au travail sont aussi source d'efficacité économique.

Les entreprises qui bénéficient d'aides régionales doivent s'inscrire dans une démarche prenant en compte les éléments essentiels pour un emploi de qualité que sont :

- L'égalité professionnelle (notamment au niveau salarial)
- L'amélioration des conditions de travail
- La formation et la qualification des salariés
- Le dialogue social
- La recherche d'un développement durable de l'économie régionale dans ses 3 composantes : sociale économique et environnementale.

De plus lorsque l'intervention de la Région a pour effet d'accompagner un projet modifiant le fonctionnement de l'entreprise, les représentants du personnel (CE, DP, DS, CHSCT) doivent avoir connaissance des aides et être consultés conformément au Code du Travail.

Si, à la demande de la CGT, la Charte pour la Qualité de l'emploi a été annexée au Contrat de filières de l'industrie agroalimentaire, le référentiel et les indicateurs spécifiques sur chacun des éléments des 5 axes stratégiques pour un emploi de qualité ne figurent pas clairement dans le contrat de filière.

La CGT demande l'application de l'article 10 de la Charte pour la Qualité de l'emploi.

Réforme de la politique commune de la pêche : Propositions de la Région Bretagne pour adapter la pêche et l'aquaculture aux enjeux du XXIème siècle



Intervention de
**Olivier
DEHAESE**

Lors de la réunion de la Commission Développement Economique et Recherche du 21 décembre 2009, la délégation CGT s'est abstenue sur le rapport présenté. Nous n'avons pas de désaccord de fond avec l'avis très favorable aux propositions de la Région figurant dans le rapport. Cependant, dans le rapport vu en Commission, ni le rappel des propositions du Président de la Région, ni les observations du rapporteur ne nous ont paru constituer une synthèse de la contribution de la Région mais ils relèvent plutôt d'une sélection de quelques thèmes. Or parmi cette sélection de thèmes, ne figurent ni les aspects

sociaux (maintien des emplois et amélioration des droits, des conditions de travail et des salaires), ni la nécessité de placer le développement durable (avec ses composantes environnementale, sociale et économique) au centre de la réforme. Ces 2 thèmes sont pourtant majeurs dans la contribution de la Région ; leur absence dans le rapport présenté en séance nous conduit à nous abstenir sur l'avis du CESR.

L'OFFRE DE SOINS HOSPITALIERS EN BRETAGNE : Pour un maillage équitable du territoire



Intervention de
**Annie
GAULTIER-LEFEUVRE**

La CGT partage les préoccupations du Conseil régional sur l'avenir de l'organisation des services de la santé et de l'accès aux soins en Bretagne. Notre intervention se veut être une contribution aux réflexions engagées pour une égalité d'accès à la santé sur l'ensemble de la Région.

La loi Hôpital, Patients, Santé, Territoire a été publiée au journal officiel le 21 juillet 2009. Son fil conducteur est la privatisation de la santé. Elle donne tous les outils pour fermer, concentrer et fusionner aux dépens de la qualité et de la proximité. Les ARS (Agences régionales de Santé), pièces maîtresses de la réforme, doivent rentrer en fonction en 2010. Leur pouvoir est exorbitant pour achever la réorganisation du paysage sanitaire et médico-social.



en fonction en 2010. Leur pouvoir est exorbitant pour achever la réorganisation du paysage sanitaire et médico-social.

Là où le service public sera en recul, le vide se traduira par une désertification sanitaire ou par le développement du privé commercial.

L'hôpital public à la française n'existe plus, hormis dans le titre de la loi. Celle-ci ne parle plus que d'établissement de santé.

Toutes les missions publiques pourront être exercées par le privé. Les différences d'organisation et de gestion entre le privé et le public sont gommées.

Le leitmotiv devient la rentabilité et non la performance au service de tous.

L'État dont on ne conteste pas la responsabilité en matière de santé prend ainsi la main en s'assurant le pouvoir et l'autorité pour gérer le système au détriment de la sécurité sociale et de la démocratie.

La CGT n'est pas pour le statu quo. Notre système de santé et de sécurité sociale doit évoluer, mais c'est bien la réponse aux besoins de



santé et de sécurité sociale qui doit guider les réformes et non des objectifs comptables comme le prévoient ces lois.

Déjà plusieurs mesures ont instauré la solidarité à l'envers : les malades sont taxés, mis à contribution, coupables d'être malades, coupables de plonger l'assurance maladie dans les déficits.

Notre système de santé, de soins et de sécurité sociale doit donc évoluer pour garantir à chacun le droit à la santé. Il doit rester fidèle à ses valeurs de solidarité : chacun finance en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins.

A l'origine, le concept de sécurité sociale s'intégrait dans la vision d'une société où le travail et l'emploi devaient permettre au salarié de s'ouvrir des droits par les richesses qu'il produit et par son rôle d'acteur dans la société.

C'est pourquoi la CGT, propose de repenser le système de santé et de sécurité sociale pour le mettre au service d'une politique de santé qui conjugue le travail, la santé au travail, la santé publique. Postulat qui invite à valoriser le rôle de l'État et celui de la Sécurité Sociale et qui n'a de sens que s'il s'appuie sur la démocratie sociale, tant dans l'entreprise que dans la gestion de la sécurité sociale.

La CGT fait des propositions pour relever le défi de l'accès aux soins pour tous, dont nous rappelons ici les principes :

- Une définition de la santé, qui place l'individu dans son environnement familial, social et du travail, avec l'objectif de bien être dans tous ces milieux.
- Le développement d'un véritable service public de santé, financé et régulé par les cotisations sociales, plus près des attentes de la population, plus à l'écoute des professionnels, plus en capacité d'investir dans l'innovation. Il regagnera ainsi la performance qui a fait de l'hôpital français l'un des plus efficaces au monde. Nous sommes opposés à la financiarisation de la santé, il est inacceptable que des groupes financiers puissent reverser des dividendes colossaux à leurs actionnaires alors que la plus grande partie de leurs ressources provient de fonds socialisés de l'assurance maladie.
- L'organisation de la région en territoires de santé avec une régulation nationale pour réduire les inégalités entre les territoires, avec la création de chambres territoriales de santé pilotées dans une démarche démocratique.
- Un pilotage démocratique du système qui doit reconnaître le rôle de l'État, garant de la politique de santé, et aussi le rôle de la sécurité sociale.
- La prise en charge globale du patient dans le cadre d'une organisation en réseaux et plusieurs niveaux de réponse : centres de santé, hôpitaux généraux, CHU, CHR et établissements de psychiatrie.
- La régulation de l'installation des médecins libéraux sur le territoire qui permette de sortir du système actuel de liberté d'installation et de rémunération à l'acte en conditionnant leur conventionnement à l'installation dans une spécialité ou une zone géographique où existent des besoins.
- La garantie d'une couverture maladie de haut niveau pour l'ensemble des dépenses de soins des assurés sociaux. La suppression des dépassements d'honoraires (6 milliards d'euros en 2006) par la mise en place d'un seul secteur conventionné.

Les besoins d'investissement dans la formation des professionnels, l'acquisition des nouvelles technologies, l'évolution des métiers, demandent une véritable politique nationale de formation, de reconnaissance des qualifications et de valorisation des emplois des métiers de la santé, le développement de la conception d'université de santé et la reconnaissance de l'ensemble des formations dans le cursus universitaire, la création d'un statut d'étudiant de santé sous contrat.

La réforme du financement de la sécurité sociale reste un enjeu incontournable pour financer durablement les besoins sociaux et de santé.

La sécurité sociale ne souffre pas de trop de dépenses mais d'un manque de recettes. Depuis des années, la CGT propose une réforme de financement de la sécurité sociale qui met à contribution tous les revenus financiers, pénalise les entreprises qui licencient pour augmenter leurs bénéfices, favorise les entreprises qui investissent dans l'emploi et l'outil de travail. Plus que jamais, l'ouverture de ce chantier est nécessaire.

Le financement des besoins de santé est devant nous, que ce soit la politique de soins, la politique hospitalière mais aussi la prise en charge de la dépendance et le financement par les employeurs des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Investir dans le social, l'humain et dans la santé est une dépense utile et non à considérer comme une charge pour la collectivité.

VERS UNE STRATEGIE REGIONALE DES PORTS DE COMMERCE BRETONS



Intervention de Patrice BOUDET

Comme il est rappelé dans le dossier qui nous est soumis aujourd'hui, c'est bien à partir de nouvelles compétences transférées en 2007, liées à la décentralisation de 2004 que la Région Bretagne est devenue propriétaire des ports d'intérêt national de Brest, Lorient et St Malo.

Chacun se souvient dans quelles conditions ce transfert s'est opéré. Transfert dont les conditions et la mise en œuvre sont toujours contestées par la CGT, qui fait que l'activité portuaire est régionalisée dans un secteur où le périmètre territorial, fusse-t-il régional, n'a pas grand sens quand les trafics sont nationaux et surtout internationaux. Dans le document, au chapitre concernant la coopération interportuaire, les éléments ne manquent pas pour abonder dans ce sens.



Quand il est dit que : « *Le réseau des ports bretons ne saurait mettre en œuvre sa stratégie portuaire sans coordination étroite avec les services de l'Etat et les grands ports voisins dont certains sont en concurrence directe avec les ports bretons* ». On mesure d'autant plus la problématique qui est posée à une collectivité territoriale en charge de l'activité portuaire. Une fois de plus l'aménagement du territoire dans ses grandes dimensions ne peut se satisfaire d'une décentralisation où l'Etat n'a plus de responsabilité.



Pour autant, la CGT salue l'élaboration d'une stratégie régionale des ports de commerce bretons qui vise à en développer l'activité avec celles des secteurs économiques filière par filière.

L'intégration de cette stratégie avec le schéma régional multimodal des déplacements et des transports est cohérente en croisant l'ensemble des modes de transport et en particulier l'intermodalité Port/Fer.

Si la CGT partage globalement les orientations stratégiques qui sont proposées, elle y note quelques manquements et notamment autour de la filière « déconstruction des navires en fin de vie » et de l'activité « construction d'éoliennes ou d'hydroliennes bord à quai ». Certes, des études sont entreprises, mais il y a nécessité voire urgence à prendre rapidement le tournant industriel de ces deux filières. En tout cas, la CGT sera attentive à l'évolution de ces dossiers.

Parallèlement à cette stratégie, des questions se posent sur les investissements nécessaires à sa mise en œuvre. A-t-on aujourd'hui réellement les moyens de notre ambition ? Est-on aujourd'hui en capacité de faire des investissements de diversification dans chaque port relatifs aux projets opérationnels mais aussi aux conventions de Délégation de Service Public (DSP) ? Ne va-t-on pas glisser dans la spécialisation sous couvert de compétitivité très souvent avancée par les concessionnaires ?



Des questions sociales se posent également. Sous couvert de compétitivité, la coopération entre ports bretons ne risque-t-elle pas d'être biaisée, à l'exemple du Légué et de St Malo ? En effet, si la Région veut logiquement voir se développer la com-

plémentarité entre les deux ports sur le vrac agro notamment, il faut veiller à ce que les conditions sociales des travailleurs portuaires soient identiques.

Ce serait d'autant plus logique que la Région a fait le bon choix d'exclure, pour l'élaboration de sa stratégie, le scénario de la régulation par l'économie promouvant la concurrence comme levier de développement.

C'est entre autres pour cela que les salariés des ports et docks, à l'appel de la CGT, sont dans l'action aujourd'hui pour obtenir notamment, du gouvernement et des employeurs, une convention collective nationale unique applicable à tous les travailleurs portuaires.

Des questions demeurent encore autour du cabotage qui semble peu

évoqué dans cette stratégie. La CGT pense qu'il y a là matière à réfléchir quand on dispose de 2 700 kms de côtes, de plus d'une dizaine de ports aptes à capter ce type de trafic. A l'heure de grandes réflexions sur le développement durable, sur le rééquilibrage modal, sur la préservation de l'environnement en lien avec l'évolution des productions et des modes de vie, la CGT considère que le sujet est important et qu'il ne soit pas être délaissé.

Avant de conclure, la CGT rappelle que l'ensemble des schémas et stratégies régionaux concernant le transport vont dans le bon sens. Plus singulièrement s'agissant du transport de marchandises, la CGT insiste sur la nécessité d'organiser un grand débat public pour réfléchir aux choix et à l'organisation de ceux-ci dans un réel souci de complémentarité, de rééquilibrage allant dans le sens du développement durable.

Par exemple, comment peut-on encore être satisfait de voir, lundi dernier 28 décembre sur le port de Lorient, défiler près de 100 camions avec le déchargement d'un vraquier ? Que fait-on des installations ferroviaires et de l'intermodalité port/fer ? N'y-a-t-il pas urgence à changer ?

Les intentions sont louables, les actes sont efficaces, aussi il y a nécessité d'activer, sur ce dossier comme sur d'autres, le levier de la démocratie pour relever les défis qui nous sont posés.

Pour finir, la CGT votera l'avis du CESR.

TRANSFERT DES VOIES NAVIGABLES



Intervention de Jean-Edmond COATRIEUX

A plusieurs reprises au sein de cette institution, comme à d'autres niveaux, la CGT a rappelé son opposition à la mise en application de la loi du 13 août 2004, qui se traduit par un véritable désengagement financier de l'Etat et des transferts de charges sur les collectivités territoriales avec toutes les conséquences pour celles-ci et pour les personnels.

Les conditions dans lesquelles ont été mises en œuvre le transfert des voies navigables ne peuvent que nous conforter dans notre opposition.

Nous avons aujourd'hui l'expérience des conséquences de cette décentralisation dont les coûts financiers avaient largement été sous estimés par l'Etat et qui se révèlent être une bombe à retardement pour le service public des départements et régions, alors même que la RGPP 3 et la réforme territoriale et fiscale menacent les frêles équilibres budgétaires en ce temps de récession.

Certes, depuis 1992 une convention Etat-Région a transféré l'entretien des voies d'eau en Bretagne à la Région qui, dans le même temps, passait une convention de concession avec chaque département. Chacun de ces département ayant la possibilité de déléguer l'entretien et



l'investissement sur la voie d'eau à des sous concessionnaires : l'IAV pour l'Ille et Vilaine, l'ICRIMON pour le 35 et le 22, le SMATA pour le 29. Seul restait en concession directe le Morbihan, dont les personnels sont sous l'autorité hiérarchique du président du Conseil général.

La loi du 13 août 2004, en décidant du transfert de la propriété des voies navigables aux Régions a prévu un droit de préemption aux collectivités territoriales déjà concessionnaires. Les départements de l'Ille et Vilaine, du Finistère et du Morbihan n'ayant pas souhaité prendre cette propriété, la région a accepté en mai 2007, le transfert de propriété des voies navigables au profit d'un établissement public constitué à cet effet, incluant les départements qui pouvaient ainsi continuer à s'impliquer sans pour autant être bénéficiaires du transfert.

La création de cet établissement n'ayant pas été possible, l'Etat a engagé une procédure de transfert unilatéral des voies navigables à la Région.

Nous en sommes aujourd'hui à étudier les conditions de ce transfert pour ce qui concerne les domaines et le personnel.

La loi du 13 août 2004, prévoit une compensation financière tenant compte de l'effectif au 31 décembre. Cela ne prend pas en compte le déshabillage antérieur en effectifs des services des voies navigables. Cette baisse d'effectifs a déjà entraîné des modifications des organisations de travail avec plus de contraintes subies par les agents.

Depuis le 31 décembre 2007, cette baisse d'effectifs s'est encore accentuée (- 6 postes pour l'Ille et Vilaine, - 11 postes pour le Morbihan).

La CGT ne peut se satisfaire de compensations financières versées à la Région, mais exige le recrutement sur chaque poste vacant avant transfert. L'absence de recrutement aura des conséquences sur les conditions de travail des agents, par exemple pour l'accompagnement des bateaux, la réalisation des tâches d'entretien ...etc.

Concernant les personnels de l'I.C.I.R.M.O.N. (Institution Canal Ille et Rance Manche Océan Nord) – du S.M.A.T.A.H (Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique de l'Aulne et de l'Hyères) et de l'I.A.V (Institution Aménagement de la Vilaine), ces agents sont indispensables au fonctionnement du canal. Pourtant, des inquiétudes demeurent sur leur reprise par la Région puisqu'il n'y a pas d'obligation. Quel avenir pour ces agents ?

En fait, sur ce dossier, comme sur d'autres d'ailleurs, l'Etat avance à marche forcée, avec des délais imposés très serrés, les agents sont mis au pied du mur et contraints de prendre leur décision à la hâte sur des options sans en connaître les tenants et aboutissants alors qu'il s'agit de leur avenir.

A aucun moment, l'Etat n'engage une réflexion sur le service public sur l'avenir de la voie d'eau, qui ne peut être voué qu'au seul tourisme. Il y a, en effet, un potentiel considérable de réserve d'eau, assez bien réparti sur le territoire. Quelles possibilités énergétiques peuvent être gagnées en terme de ressources durables ? Y compris en incluant l'avenir de Guerlédan et de la ressource électrique.

N'y a-t'il pas réflexion à utiliser la voie d'eau pour le transport fluvial en lien avec le cabotage ?

Aujourd'hui où en est on ?

La DDE d'Ille et vilaine a tenu son CTP local sur les transferts le 28 septembre 2009. Dans ce service, les fiches de pré positionnement ont été transmises aux agents alors qu'ils n'ont aucune lisibilité sur leur avenir.

La DDE du Morbihan a tenu un CTP le 10 décembre, pas de procédure de pré positionnement, alors que les agents sont dans la même situation, transférables au Conseil Régional suivant des modalités qui devraient être identiques.

Plus cocasse la partie non transférable du canal de Nantes à Brest sur les Côtes d'Armor est entièrement occultée et laissée à l'abandon. L'étang de Bosméléac, la rigole d'Hilvern doivent être transférées après les remises en état nécessaires. Il a bien été exigé de l'Etat le transfert du patrimoine routier après remise à niveau. Cela doit aussi être le cas pour ces ouvrages.

La question des personnels. Trois agents de l'unité territoriale de Rostrenen devront faire l'objet d'un traitement spécifique. Quel sera leur service de rattachement ?

Sur le Finistère, quelle sera la situation de l'écluse de Guili Glas en Port Launay, écluse sur le domaine maritime mais essentielle sur le plan du débouché sur le littoral ?

De quoi se poser des questions lorsque l'on est agent transférable et que l'incertitude sur son avenir plane toujours à trois mois des transferts, que l'on se demande où l'on va aller travailler demain, dans quelles conditions et quelles seront les incidences financières ?



La région doit aussi prendre en compte la spécificité des emplois des personnels, largement féminisés, souvent très isolés professionnellement. Sans personnel qualifié quel service public peut on attendre ?

La mise en oeuvre d'une filière spécifique dans la FPT telle que revendiquée par La Cgt pour les agents transférés des routes, des ports et des voies d'eau a tout son sens pour conserver les savoir-faire professionnels. La région doit s'en faire l'écho auprès de la DGCL.

Quel sera l'impact du transfert des parcs départementaux sur la location des matériels voir sur des interventions pour travaux (exemple : empiérement des chemins de halage en prenant en compte le caractère d'extrême fragilité de ces lieux, pollution, quelle gestion du patrimoine boisé, quelle gestion du bâti, des ouvrages d'art, des maisons éclusières, etc.).

Y a-t'il une réflexion régionale avec les CG sur ce thème ?

La Région n'a-t'elle pas un rôle pilote sur ce point ?

De la part du Ministère, seul un planning du transfert des voies navigables a été communiqué en mars 2009.

De la part du Conseil Régional des réunions de l'ensemble des agents ont été organisées le 20 mai dans le Morbihan et les 27 et 28 mai pour l'Ille et Vilaine avec des présentations qui ne répondaient pas aux interrogations des agents. La seule information communiquée sur la future organisation : il y aura deux subdivisions :

- Canal d'Ille et Rance + Vilaine
- Canal de Nantes à Brest + Blavet

Rien sur le syndicat mixte. Rien sur l'organisation du travail, les régimes indemnitaires, les logements, les déroulements de carrière....etc.

Dans cette période d'incertitude et de mutation, les personnels sont en droit d'attendre un peu plus de considération.

En ce qui concerne la concertation avec les organisations syndicales, c'est la même absence de réponse de la part de la Région, un dialogue affiché mais très peu d'informations, distillées au compte goutte et bien en décalé par rapport aux discussions entre l'Etat et la Région. Il y a eu deux réunions et, à chaque fois à la demande de la C.G.T., le 18 avril 2008 et le 15 mai 2009

Or beaucoup de questions se posent et inquiètent les personnels. Les organisations syndicales ne peuvent pas jouer leur rôle, ce qui accroît le désarroi de certains agents qui ne savent plus vers qui se tourner.

Ainsi, on le voit bien tous les éléments sont réunis pour un transfert dans les plus mauvaises conditions. Dès lors, les propositions du

Conseil régional constituent un point d'appui pour exiger de l'Etat une véritable prise en compte des intérêts du personnel, du Conseil Régional pour un véritable service public des voies navigables.

En tout état de cause les conditions de transfert imposées par l'Etat sont inacceptables en l'état et nécessitent une remise à plat totale de ce dossier. La CGT demande un gel de la procédure et l'ouverture de véritables négociations tripartites Etat-Région-Personnels

A partir du site du C.R.B.

www.cgt-bretagne.fr

et/ou le lien C.E.S.R.

<http://www.bretagne.fr> → La Région → Les avis du Conseil économique et social

vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du C.E.S.R.
- mais aussi à toutes les interventions des membres C.G.T. du C.E.S.R.
- ainsi qu'à celles de tous les autres membres du C.E.S.R.

N'hésitez pas à consulter l'offre de formation régionale sur le site du Comité Régional : <http://www.cgt-bretagne.fr>



Les premières modifications apparaîtront en ligne dès le vendredi 22 janvier.

D'ores et déjà, vous pouvez prendre note :

- Le **stage PRUDIS** du 8 au 12 février est reporté du 29 mars au 2 avril
- Le **stage I.S.S.T.O. Vieillesse de la population** est reporté.
- Le **stage I.S.S.T.O. Retraites, Pensions, sauver notre système par répartition** est reporté aux 1er, 2 et 3 mars
- Le **stage Secrétaires de syndicats** est reporté
- Le **stage E.F.P.** des 12, 13 et 14 avril ne se tiendra pas à Colpo—Le lieu reste à déterminer



ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE

La C.G.T. a fait entendre sa différence aux Etats Généraux de l'Industrie (O.F. du 21 janvier 2010)

Le prochain Rapid'Info reviendra en détail sur la contribution de la C.G.T. aux différents ateliers et sur sa participation à la restitution qui s'est déroulée le 20 janvier.

Le débat doit se prolonger sur la base du 4 pages et en portant la pétition qui met en débat nos propositions.